



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE A VAL

N° 20230315 -O5

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 02 mars 2023

**Présents : 16**

AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, CARMIER Camille (suppléant), NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE

**Absents dont excusés/représentés :**

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René

**OBJET : CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL (CPT) : Présentation de la programmation 2023-2027**

Monsieur le Président rappelle la décision 20201209-02 relative au lancement d'une démarche d'élaboration d'un contrat de progrès territorial sur le territoire des bassins versants Bave, Cère et Mamoul.

Il précise que chaque Vice-Président dont la Communauté de Communes est concernée, a eu connaissance avant cette assemblée, des actions programmées sur son EPCI.

Le SMDMCA a déposé le 24 février 2023 le projet de programmation consolidé pour la mise en œuvre du CPT sur 2023-2027 (5 ans).

Le SMDMCA est à la fois animateur du CPT mais aussi maître d'ouvrage identifié sur un panel d'actions, et ce sur 3 volets (Réduction des pressions agricoles et sylvicoles, restauration des milieux aquatiques, gestion quantitative de la ressource)

- **Le montant global de la programmation CPT sur 5 ans hors animation s'élève à : 15 667 500 euros HT :**

- o Volet « Réduction des pressions domestiques » : 7 240 000 euros HT
- o Volet « Réduction des pressions industrielles » : 1 075 000 euros HT
- o Volet « Réduction de l'impact des activités agricoles et sylvicoles » : 2 631 000 euros HT
- o Volet « Restauration des milieux aquatiques » : 4 621 500 euros HT
- o Volet « Gestion quantitative de la ressource » : 85 000 euros HT
- o Volet « Communication » : 15 000 euros HT

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 046-200092138-20230315-2023031505-DE

- **Le montant global des actions sous maîtrise d'ouvrage SMDMCA s'élève à : 2 712 800 euros HT** (sur 5 ans, avant subventions)

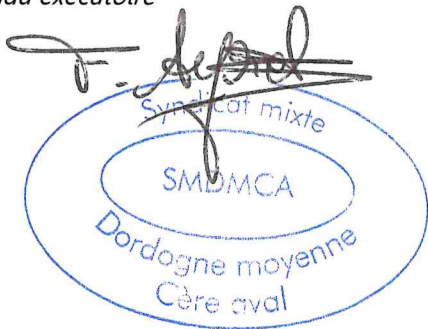
Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité,

- valide les termes du CPT tel que présenté ci- dessus,
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires pour engager cette programmation au titre de la maîtrise d'ouvrage.

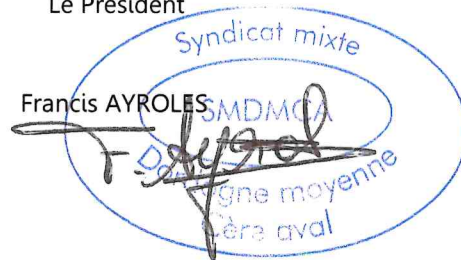
Publié et notifié le 29/03/2023

Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire



Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*